

Monsieur Franck RIESTER

Ministre de la Culture

3, rue de Valois

75001 Paris

Paris, le 7 décembre 2018

Monsieur le Ministre,

*Cher Franck,*

Permettez-moi de vous faire partager ma très vive inquiétude concernant le devenir de la cité-jardin de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry (92).

La cité-jardin de la Butte Rouge, inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel de XXème siècle, constituée de 3 800 logements répartis dans un écrin de verdure de 70 hectares, ne bénéficie à ce jour d'aucune protection et est menacée de disparition.

J'avais, en son temps, alerté madame Françoise Nyssen de cette menace. Elle a envisagé le classement de la cité-jardin en site patrimonial remarquable, comme proposé en début d'année par l'Architecte de Bâtiments de France, en étant très attentive à ce que le caractère exceptionnel de ce modèle de cité jardin enseigné dans les écoles d'architecture et de paysage, soit préservé.

Pour cela, elle a missionné M. Bruno Dumetier, architecte conseil de l'Etat et Madame Pascale Hanneltel, paysagiste conseil de l'Etat, au sein d'un groupe d'experts se réunissant à la Mairie de Chatenay-Malabry depuis juillet dernier pour établir un plan guide et des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères pour la fin de cette année.

Or, à l'approche de l'échéance, mon inquiétude grandit. En effet la municipalité semble maintenir son plan en effectuant déjà le relogement de locataires d'immeubles promis à la démolition. La municipalité argumente de l'absence de mixité pour détruire un tiers de la cité afin d'y construire des logements en accession à la propriété, et réhabiliter un autre tiers en modifiant très fortement le bâti. Un seul tiers serait maintenu tel que toute la cité est aujourd'hui. La préservation des espaces verts, emprises foncières constructibles, est également compromise.

Ce plan entrainerait inmanquablement la fin de la cité-jardin. Je vous exhorte donc d'être extrêmement vigilant aux conclusions imminentes du groupe de travail, ainsi que de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, qu'avait prévu de consulter madame Françoise Nyssen à l'issue de ce travail.

Enfin je vous conjure de préserver l'intégralité des 70 hectares de ce joyau au caractère unique et d'agir en finalisant son classement en site patrimonial remarquable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes meilleures salutations.

*Antoine Jack*